



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1295**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13306-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 5 JANVIER 1988**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction du Budget

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2011 - MISE EN PLACE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 5 JANVIER 1988 - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Les Communes ont la possibilité de voter leur budget primitif jusqu'au 31 mars 2011.

Pour éviter que l'action des services publics ne soit paralysée pendant un délai assez long, la loi a prévu que, dans l'attente de l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal autorise l'inscription budgétaire, le montant et l'affectation des crédits.

Bien que notre budget doive être en principe adopté le 31 janvier 2011, il convient de recourir à cette procédure pour inscrire par anticipation un certain nombre de crédits d'investissement présentant un caractère d'urgence.

Les crédits d'investissement votés en 2010, soit 56 010 561 € nous permettent de mettre en place au titre des crédits d'urgence 14 002 640 €.

Je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la mise en place, à compter du 17 décembre 2010 de crédits d'investissement présentant un caractère d'urgence pour un montant de 2 015 000 €.

Ces crédits se répartissent comme suit :

**Acquisitions foncières**

**2 015 000**

908-24 21318 951

**2010.1295 - BUDGET PRIMITIF 2011 - MISE EN PLACE DE CREDITS  
D'INVESTISSEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 5 JANVIER  
1988**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**